

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2011

Présents : QUERET Jean-Louis (Maire), GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie (adjoints), COMPERAT Jean-Raymond, DURVILLE Julien, PREVOST Yvette, QUARTIER David

Absents excusés : BREUILLE-MARTIN Daniel a donné pouvoir à PREVOST Yvette
CHICON Pierre a donné pouvoir à COMPERAT Jean-Raymond
MATHIEU Daniel a donné pouvoir à DURVILLE Julien

Absents non excusés : LARBI Laurent

Secrétaire de séance : QUARTIER David

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2011/013 Affectation du résultat de la commune :

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le résultat de l'année 2010 s'élève à 310.296,45 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement

2011/014 Affectation du résultat du budget eau/assainissement :

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le résultat de l'année 2010 s'élève à 182.587,07 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement

2011/015 Affectation du résultat du budget du CCAS :

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le résultat de l'année 2010 s'élève à 1.665,67€

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement

2011/016 Vote des 3 taxes :

M. le Maire précise que le budget ainsi que tous les comptes de la commune ont été préparés par la commission des finances. Il précise également qu'il n'a pas été pratiqué de hausse de taux de l'imposition locale mise à part les 2% appliqués par le gouvernement. Il explique que le taux des taxes prend en considération le transfert de la fiscalité départementale et une part des frais de gestion auparavant perçus par l'état. La hausse des taux n'aura donc aucune incidence sur le total de l'impôt que paiera le contribuable.

En fonction de cela, le montant des taxes locales perçues en 2010 était de 221.326 € et sera cette année de 229.829,00 €

La taxe d'habitation passe de 11,59% à 21,08 %
La taxe foncière bâti passe de 17,34% à 17,34%
La taxe foncière non bâti passe de 48,24% à 50,58%
CFE 20,36%

Après délibération, le conseil vote 8 Pour et 3 abstentions (souhait d'une petite d'augmentation d'impôt)

2011/017 Vote du compte de gestion de la commune 2010 :

Monsieur le Maire expose et commente le compte de gestion dressé par Mme le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général, Les membres du conseil municipal déclarent que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte de gestion du budget de la commune 2010.

2011/018 Vote du compte administratif de la commune 2010:

Monsieur le Maire expose et commente le compte administratif du budget de la commune. Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif,

Recettes de fonctionnement : 726.303,60 €
Dépenses de fonctionnement : 409.717,58 €
Résultat : 316.586,02 €
Recettes d'investissement : 58.585,04 €
Dépenses d'investissement : 64.874,61 €
Résultat : -6.289,57 €

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte administratif du budget de la commune 2010.

2011/019 Vote du compte de gestion du budget eau/assainissement 2010:

Monsieur le Maire expose et commente le compte de gestion dressé par Mme le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général, Les membres du conseil municipal déclarent que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte de gestion du budget de l'eau et assainissement 2010.

2011/020 Vote du compte administratif de l'eau/assainissement 2010 :

Monsieur le Maire expose et commente le compte administratif du budget de l'eau/assainissement

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif,

Recettes de fonctionnement : 305.941,45 €
Dépenses de fonctionnement : 107.976,90 €
Résultat : 197.964,55 €
Recettes d'investissement : 39.597,34 €
Dépenses d'investissement : 56.774,82 €
Résultat : -17.177,48 €

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte administratif du budget de l'eau/assainissement.

2011/021 vote du compte de gestion CCAS 2010 :

Monsieur le Maire expose et commente le compte de gestion dressé par Mme le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général, Les membres du conseil municipal déclarent que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part et votent à l'unanimité **POUR** le compte de gestion du budget CCAS 2010.

2011/022 vote du compte administratif CCAS 2010

Monsieur le Maire expose et commente le compte administratif du budget du CCAS
Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif,

Recettes de fonctionnement : 3.620,37 €
Dépenses de fonctionnement : 1.954,70 €
Résultat : 1.665,67 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR le compte administratif du budget du CCAS

2011/023 Vote du budget primitif de la commune 2011:

Après examen du budget primitif 2011 de la commune présenté ligne par ligne par Monsieur le Maire et les membres de la commission des finances, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 842.882,45 €
- section investissement : 433.638,36 €

Le conseil vote et approuve à l'unanimité POUR le budget primitif de la commune 2011

2011/024 Vote du budget primitif de l'eau/assainissement 2011 :

Après examen du budget primitif 2011 du service de l'eau et assainissement présenté par Monsieur le Maire le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section d'exploitation : 324.494,14 €
- section investissement : 95.652,58 €

Les membres du conseil délibèrent et approuvent à l'unanimité le budget primitif du service de l'eau/assainissement 2011.

2011/025 Vote du budget primitif du CCAS 2011:

Monsieur le Président du CCAS présente le budget primitif 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses. BP CCAS 2011 : 4.465,67 €

Section de fonctionnement les recettes sont égales aux dépenses pour un montant de 4.465,67€.

Les membres du Centre Communal d'Actions Sociales approuvent à l'unanimité POUR le Budget primitif du CCAS 2011.

2011/029 Nouveau marché d'assurance statutaire :

M. Le Maire expose aux membres du conseil la demande du Centre de gestion de l'Yonne pour une consultation en ce qui concerne le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire sous la forme d'un marché à procédure négociée.

Etant noté que cette consultation reste libre, gratuite et sans engagement, **le conseil vote à l'unanimité POUR.**

2011/030 Contrat global de l'Armançon :

M. Le Maire expose au conseil que le coût de l'étude hydro morphologique du bassin versant du Créanton et de la Brumance s'élève à 60.000 €.

Après subvention, il reste à charge des communes concernées la somme de 6.000 € répartie de la façon suivante, 30% en fonction des mètres linéaires des berges, 30% en fonction de la population et 40% en fonction du montant des travaux.

La part de la commune de Champlost s'élève à 582€

Il faut préciser que la participation à cette étude hydro morphologique va permettre aux communes adhérentes d'être prioritaires par rapport aux actions subventionnées par l'Agence de Bassin.

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité Pour l'octroi de cette participation dans le cadre du contrat global de l'Armançon.

AUCUNE QUESTION DIVERSE

La séance est levée à 23 h 15.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 19 avril 2011, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire
Jean-Louis QUERET**

Visé par la Préfecture